



REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE



Aide au transport des intrants de la province des îles Loyauté

Les données personnelles vous concernant sont collectées afin de traiter votre demande d'aide et sont conservées par l'Agence rurale pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Elles sont transférées

- En interne, aux services de l'Agence rurale et peuvent être conservées sur un serveur hébergé en Australie.
- En externe, aux services de la province des îles Loyauté, financeur de l'aide au transport des intrants aux fins de justifier de l'aide au profit des agriculteurs de ladite province et de réaliser des statistiques.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse : AgenceRurale.dpo-ikigai@moncloud.nc

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL)

Pièces à fournir :

- Factures de transport acquittées
- Factures d'achat
- Carte agricole de l'année
- RIB